

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.

Délibération n°CFVU_2025.10.17/01

Point 1 – Procès-verbal

Séance du 12 septembre 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont été invités à se prononcer sur le projet de procès-verbal du 12 septembre 2025.

Membres en exercice : 40

Votants : 33

Présent.es : 23

Représenté.es : 10

Ne prend pas part au vote : 8

Abstention : 3

Contre : 0

Pour : 22

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Document en annexe : procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire approuvent le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

Procès-verbal de la
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Séance du 12 septembre 2025
Approuvé par la CFVU du 17 octobre 2025

Président de séance :
Emmanuel GUISELIN

Présent·e·s :

Personnels enseignants : Stéphane LAURENS (VP Offre de formation), Jean-François CANDONI, Marion DENIZOT, Hugues PENTECOUTEAU, Sophie VAN DER MEEREN-FERRERI, Éric BERTRAND, Pierre BONNY, Thierry DAUPS, Nicolas KLUTCHNIKOFF, Gilles RENAULT,

Étudiant·e·s : Garance CITRINI, Louise BIENVENUE, Théo NIOT, Maxine OLIVIN, Inès VEZEL,

Personnels BIATSS : Frédéric HARNOIS, Amélie ROULEAU, Jean-François SINEGRE, Aline-Marie WAUTERS,

Personnalités extérieures : -

Membres de droit : Sylvie JOETS (Directrice générale des services adjointe à la formation, la vie étudiante et la coordination des composantes)

Votaient par procuration : Véronique LUKIC, Valérie BONNARDOT, Léna BAZIN, Pauline BODET, Léa LEGRAND, Marion LE NADAN, Maël RIZZON,

Invité·e·s : Thomas FRINAULT (VP CFVU, Formation et vie universitaire), Sylvie JOETS (DGSA), Emmanuelle DEGORCE (Responsable du Pôle Pilotage de la DEVU), Stéphanie BONSERGENT (DEVU),

Secrétaires de séance :
Emmanuelle DEGORCE
Stéphanie BONSERGENT

Ordre du jour

Informations diverses

1. Procès-verbaux – *pour vote*
2. Bilan : stages 2023-2024 – *pour information*
3. Point rentrée – *pour information*
4. Liste des commissions pédagogiques 2025-2026 (rentrée 2026) – *pour vote*
5. Modifications de l'offre de formation et de Modalités de contrôle des connaissances - *pour vote*
6. Désignation représentants - Commissions et conseils – *pour vote*
7. Commission d'action sociale étudiante : document de cadrage – *pour vote*
8. Conventions – *pour vote*

Questions diverses

Emmanuel GUISELIN ouvre la séance à 9h40, fait lecture des procurations, donne la liste des membres et invité·e·s excusé·e·s et rappelle l'ordre du jour.

A l'ouverture, 25 votants

Emmanuel GUISELIN demande si des questions diverses sont à inscrire à l'ordre du jour.

Maxine OLIVIN souhaite poser une question diverse sur le remboursement des étudiantes et des étudiants par le CROUS.

Théo NIOT a une question sur un événement qui s'est déroulé à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) vis-à-vis d'un enseignant.

Emmanuel GUISELIN annonce que ces questions diverses seront traitées en fin de séance.

Informations diverses

Emmanuel GUISELIN fait part de départs intervenus au sein de cette instance depuis la dernière CFVU :

- Séverine ERHEL, promue PU, est remplacée par Valérie BONNARDOT
- Emilie POTIN, promue PU, est remplacée par Nicolas KLUTCHNIKOFF
- Candice LAMI, vice-présidente étudiante et élue à la CFVU, a démissionné suite à son départ de l'Université Rennes 2 et est remplacée par son suppléant, Basile BON, qui aura comme suppléante Garance CISTRINI.

Par ailleurs, la liste des représentantes et représentants au sein du collège étudiant n'est pas encore complètement stabilisée compte tenu des inscriptions en cours. La prochaine CFVU qui aura lieu le 4 octobre prochain permettra une stabilisation complète de la nouvelle composition de l'instance.

Emmanuel GUISELIN ajoute qu'il a été destinataire hier soir d'une proposition de motion, mise à disposition des élues et des élus de la CFVU dès ce matin sur l'espace partagé, et propose d'en discuter en fin de séance.

Thomas FRINAULT communique sur la réforme des concours enseignants. Il a eu une réunion en visioconférence la veille avec la secrétaire générale du rectorat et ses homologues des universités bretonnes. Les informations sont transmises au compte-gouttes et il reste encore énormément d'incertitudes, et notamment au niveau de ce qu'on appelle la carte interacadémique des M2E. Il espère disposer d'un peu plus d'informations le 3 octobre prochain, date de la prochain CFVU. Par ailleurs, il semble que les modules préparatoires de formation devraient finalement être financés par l'État à hauteur de 2,5 M€ à l'échelle nationale, alors que des incertitudes s'étaient récemment faites jour.

La deuxième actualité porte sur la construction de la nouvelle accréditation qui ouvrira en 2028. Cette accréditation débutera par la procédure d'autoévaluation initiée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), organe qui devrait être maintenu. Cette autoévaluation doit se terminer avant octobre 2026 et plusieurs types de documents sont à produire :

- Un document d'autoévaluation à l'échelle de l'établissement : il est annoncé une certaine liberté donnée à l'établissement pour élaborer le document en repartant des informations données et outils de pilotage disponibles.
- L'autoévaluation par formation
 - o Une autoévaluation pour l'ensemble des formations, à partir d'un référentiel élaboré localement
 - o Un échantillon de formations investiguées et évaluées : le choix des formations dans cet échantillon va résulter de trois logiques additionnelles : à la demande des responsables de formation, à la demande du HCERES, à la demande de la gouvernance de l'établissement.

Des référentiels seront transmis aux équipes pédagogiques pour que les collègues soient aidés dans la construction de leur offre de formation. Par ailleurs, les formations investiguées seront évaluées à partir d'un cadrage national. Un référentiel sera ainsi produit et publicisé auprès des équipes qui devront, à partir du printemps 2026, analyser les formations sur la base des informations quantitatives et qualitatives précédemment collectées et exposées, aussi bien par les équipes elles-mêmes que par les services, DEVU en tête. Il faudra par ailleurs élaborer un document général sur le projet stratégique de formation, qui sera soumis à la CFVU pour vote, afin de construire le cadre pour la future offre de formation. Enfin, il s'agira d'élaborer le cadrage de l'offre de formation, un document plus technique et opérationnel que le projet stratégique.

Thomas FRINAULT annonce que l'Université Rennes 2 a obtenu cet été un Master Erasmus Mundus, monté par les collègues du laboratoire LIDILE, ce qui va permettre à des étudiantes et étudiants recrutés d'obtenir des bourses sur critères académiques et de percevoir 1 400 € chaque mois. Ce Master Erasmus Mundus sera adossé au master en didactique des langues et se construit en réseau avec un certain nombre d'universités européennes partenaires. Les étudiantes et étudiants recrutés devront ainsi réaliser une mobilité d'un semestre dans une université partenaire. Il précise qu'une candidature pour un autre Master Erasmus Mundus a été initiée en lien avec l'EUR CAPS.

Pierre BONNY comprend que l'Université Rennes 2 produit ses propres référentiels d'évaluation et que le HCERES devrait également transmettre un référentiel.

Thomas FRINAULT répond qu'il faudra réaliser une autoévaluation des formations à partir de référentiels produits par l'Université Rennes 2 et certaines formations seront ensuite investiguées à partir d'un référentiel qui sera cadre au niveau national, ce qui peut donner l'impression de doublon. Il faudrait connaître bien en avance les formations

qui seront investiguées afin de ne pas réaliser ce travail à deux reprises.

Jean-François CANDONI s'interroge sur le but de ce système d'autoévaluation.

Thomas FRINAULT explique que l'étape de diagnostic permet de savoir ce qui fonctionne dans les formations et d'identifier les points de fragilité, et l'idée est également de se projeter pour la suite. De ce point de vue, rien n'a changé. Ce qui a changé tient au fait que l'établissement a davantage d'autonomie pour construire ses référentiels alors qu'une partie des formations feront l'objet d'une procédure plus cadrée au niveau national. Il espère que des précisions seront apportées à ce sujet par le HCERES avant la fin du mois de février.

Pierre BONNY estime qu'il serait plus simple que le HCERES transmette à l'Université Rennes 2 ses trames d'évaluation qui porteront sur certaines formations afin que les équipes puissent construire leur propre trame. Si les indicateurs sont différents entre la trame proposée par l'Université et celle proposée par le HCERES, il faudra réaliser ce travail à deux reprises, ce qui est quelque peu embêtant. Par ailleurs, il se demande s'il n'y a pas une logique de sélection et de mise en concurrence entre les formations au niveau de cette procédure.

Éric BERTRAND estime que les intentions des évaluateurs sont connues, à savoir les difficultés, ce qui est à développer et ce qui fonctionne. Il faudrait avoir ces éléments en tête pour commencer à travailler sur l'autoévaluation dès la Toussaint.

Thomas FRINAULT souligne que le HCERES a bien annoncé que sa trame ne serait pas transmise avant fin février. Pour autant, le référentiel local, construit en interne, s'appliquera pour une grande majorité des formations de l'Université Rennes 2. Il y aura effectivement un travail supplémentaire pour les formations sélectionnées mais celui-ci aura été en partie préparé en amont à travers le référentiel local. Par ailleurs, il ignore comment le HCERES va fonctionner pour sélectionner telle ou telle formation. Il entend bien les critiques formulées sur cet exercice qui a un intérêt pour se projeter mais qui peut aussi être vu comme un fardeau bureaucratique.

1. Procès-verbaux

- Procès-verbal du 6 juin 2025

Emmanuel GUISELIN demande aux membres de la CFVU s'ils ont d'éventuelles demandes de modifications.

Aline-Marie WAUTERS identifie une coquille à la page du 9 où il faut inscrire « UFR ». Par ailleurs, à la page 13, elle précise qu'elle ne donne pas de cours mais travaille à la scolarité.

Sous réserve de ces modifications, Emmanuel GUISELIN soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 6 juin 2025.

Vote de la CFVU

Votants	27
Ne prend pas part au vote	4
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le procès-verbal de la CFVU du 6 juin 2025 **est adopté**.

- Procès-verbal du 4 juillet 2025

Emmanuel GUISELIN demande aux membres de la CFVU s'ils ont d'éventuelles demandes de modifications.

En l'absence de remarque, il soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 4 juillet 2025.

Vote de la CFVU

Votants	27
Ne prend pas part au vote	4
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Le procès-verbal de la CFVU du 4 juillet 2025 **est adopté**.

2. Bilan : stages 2023-2024

Emmanuel GUISELIN donne la parole à Véronique MOUSSART et Marina BLANCHET afin qu'elles présentent ce point.

Marina BLANCHET propose, en préambule, d'évoquer l'outil ESUP stage. La solution logicielle utilisée actuellement est vieillissante et nécessite d'être remplacée par ce nouvel outil en 2026. La nouvelle application, déjà utilisée par une trentaine d'universités, est paramétrée depuis octobre 2024. Elle est associée à une fonctionnalité de signature électronique qui est opérationnelle depuis le début de l'été. En termes de données chiffrées, elle observe une stabilité du nombre de stages depuis quelques années, suite à la crise sanitaire, autour de 4 720 stages par an. Il est à noter que plus de trois-quarts des stages sont des stages obligatoires (77,7 %) alors que les stages optionnels représentent 18,8 % et les stages d'ouverture 3,4 %. Le nombre de stages par UFR dépend énormément du nombre de formations professionnalisantes proposées dans les composantes. Les stages les plus nombreux se situent au niveau de la L3. La plupart des stages se déroulent en Bretagne et 40 % se déroulent même dans le périmètre de Rennes Métropole, ce qui explique la saturation des possibilités d'accueil localement dans certains secteurs d'activité. Le nombre de stages internationaux a fortement chuté depuis la crise covid, de l'ordre de 163 stages en 2023-2024, et elle espère que le niveau d'avant-covid sera rapidement retrouvé, à savoir 250-300 stages. Les stages se déroulent principalement dans les PME et les stagiaires sont moins présents dans les grands groupes. La durée moyenne est d'un mois et demi étant donné que beaucoup de structures ne peuvent ou ne souhaitent pas verser de gratifications de stages alors que le coût se révèle assez minime, de l'ordre de 4,35 € par heure de stage.

Emmanuel GUISELIN indique que le document soumis aux élues et aux élus est beaucoup plus complet et revient sur les types de structures d'accueil. Il souhaite connaître la part des stages effectués dans le secteur public et la part des stages effectués dans le secteur privé.

Marina BLANCHET indique ne pas avoir réussi à effectuer ce traitement cette année car elle avait trop peu de résultats disponibles sur l'application. Elle n'a en effet eu que 700 retours qui indiquaient la structure juridique des organismes d'accueil sur les 4 720 stages réalisés, ce qui n'est pas assez représentatif. En revanche, elle avait davantage de données les années précédentes et la répartition entre le public et le privé était assez équilibrée.

Véronique MOUSSART précise que les données sont collectées à partir des éléments renseignés par les étudiantes et les étudiants qui signent une convention de stage.

Thierry DAUPS demande si ces stages influencent l'embauche des étudiantes et des étudiants par la suite.

Marina BLANCHET confirme que les stages constituent un fort levier d'insertion professionnelle. Cette donnée est plus quantifiable au sein des enquêtes de l'Observatoire des Parcours Étudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP)

Véronique MOUSSART ajoute que l'accompagnement des étudiantes et étudiants par le Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) peut se poursuivre pendant quelques mois et elle se rend compte que certaines étudiantes et certains étudiants, après quelques semaines de recherche, ont une insuffisance de stage, commencent à douter de leur employabilité et n'arrivent pas à valoriser une expérience auprès d'un recruteur.

Gilles RENAULT souhaite savoir comment les signatures des conventions vont se dérouler durant l'année universitaire.

Véronique MOUSSART explique que les signataires auront dorénavant, grâce à ESUP stage, une vision en temps réel de l'état d'avancement des conventions de stage. L'avantage de ce logiciel est qu'il a un connecteur automatique avec ESUP signature. Dès que l'outil sera en place, l'étudiante ou l'étudiant renseignera sa convention dans ESUP stage et l'enverra directement au bureau des stages qui vérifiera sa validité. Le problème majeur qui demeure est que la moitié des conventions qui arrivent au bureau des stages comportent des erreurs. Les collègues ont donc besoin d'un délai de traitement pour les examiner. Il est important que les équipes pédagogiques rappellent dès le début de l'année aux étudiantes et étudiants qu'elles et ils doivent renseigner les bons contacts dans les conventions.

Pierre BONNY aborde le sujet des stages en psychologie où les cohortes sont importantes. Il lui semble que les étudiantes et les étudiants reçoivent du SUIO-IP l'information comme quoi le responsable d'année doit signer les stages optionnels. Or, ce n'est pas le cas. Il faudrait dire aux étudiantes et étudiants concernés qu'ils et elles doivent s'adresser à des enseignantes et enseignants chercheurs de leur choix, en lien avec leur lieu de stage ou le courant de la psychologie qui les intéresse. Il est par ailleurs difficile de tenir à jour la liste des étudiantes et étudiants en stage.

Véronique MOUSSART explique qu'elle est un peu démunie pour remplir toutes les directives demandées par le département de psychologie. On lui avait dit, à un moment donné, que tous les stages optionnels encadrés par un psychologue en licence étaient refusés afin de réservé les stages aux étudiantes et étudiants de master. Elle ne se préoccupe pas du nom de l'enseignante ou de l'enseignant sur la convention de stage. Son travail consiste à vérifier qu'une enseignante ou un enseignant qui encadre une étudiante ou un étudiant a donné son accord pédagogique pour qu'il ou elle suive ce stage optionnel. Véronique MOUSSART assure que la consigne suivant laquelle le responsable d'année doit signer la convention de stage ne vient pas d'elle.

Marina BLANCHET ajoute que toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'Université Rennes 2 sont référencés dans la base de données et aptes à signer les conventions. En outre, elle constate que les trois-quarts des stages d'ouverture correspondent à des étudiantes et étudiants en sciences humaines. La liste des étudiantes et étudiants en stage est accessible via l'application P-Stage avec des extractions possibles.

3. Point rentrée

Stéphane LAURENS effectue une comparaison des inscriptions sur les trois dernières années, à date comparable (août 2023, août 2024 et août 2025). On constate que le nombre d'inscriptions sera à la même hauteur que l'année dernière alors qu'il y avait quelques craintes en raison des blocages. Il est à noter une baisse au niveau des effectifs de l'UFR Langues, et notamment en Anglais, LEA et Espagnol, ce qui interroge. La baisse des effectifs en Psychologie ces dernières années provient du changement de politique souhaité par le département vis-à-vis de l'enseignement à distance (EAD). La limitation de l'accueil des étudiantes et étudiants en EAD entre progressivement en vigueur.

Concernant l'évolution des données Parcoursup entre 2024 et 2025, on observe une forte progression des vœux à l'UFR Sciences humaines. A l'inverse, beaucoup de formations dispensées n'arrivent pas à remplir leur capacité d'accueil comme en LEA et en LLCER. Quelques formations remplissent leur capacité d'accueil sans épuiser la liste d'attente, ce qui témoigne de leur attractivité. Ces nombreuses candidatures permettent de recruter les candidates et candidats ayant les meilleurs dossiers.

Stéphane LAURENS présente ensuite les données de Mon Master. Dans l'UFR Sciences humaines, tous les masters remplissent leur capacité d'accueil hormis les parcours Technologie pour l'éducation et la formation (TEF) et Stratégies et ingénieries en formation d'adultes (SIFA) du master Sciences de l'éducation et de la formation. Le taux de remplissage des masters est également très important à l'UFR Sciences sociales et à l'UFR STAPS alors que c'est moins le cas à l'UFR Langues et l'UFR ALC.

Éric BERTRAND signale que les parcours TEF et SIFA du master Sciences de l'éducation et de la formation sont en alternance et accueillent principalement des étudiantes et étudiants en formation continue, en reprise d'études, promotion professionnelle ou alternance. Par ailleurs, il indique que toutes les étudiantes et tous les étudiants n'avaient pas forcément de contrat l'année dernière, ce qui a engendré des pertes de candidates et candidats pour ces deux parcours de master. Il demande s'il serait possible d'adapter le dispositif Mon Master pour l'année prochaine.

Stéphane LAURENS répond que l'Université Rennes 2 est tributaire de la procédure Mon Master. Toutefois, une fois que la candidature Mon Master est terminée, il est encore possible de prendre des candidates ou candidats, ce que beaucoup de collègues ignorent. Une information plus précise sur ces recrutements post Mon Master sera donc diffusée lors de la prochaine campagne.

4. Liste des commissions pédagogiques 2025-2026 (rentrée 2026)

Emmanuel GUISELIN présente la liste des formations concernées. Il rappelle que le président doit nommer les membres des commissions pédagogiques. La liste des commissions pédagogiques a été transmise aux membres de la CFVU qui doivent la voter pour que le président puisse produire l'arrêté. Une fois la liste adoptée, les composantes sont sollicitées par la Direction des études et de la vie universitaire (DEVU) pour proposer les compositions des commissions pédagogiques 2025-2026 qui se prononceront sur les candidatures de la rentrée 2026.

En l'absence de remarque, il soumet au vote la liste des commissions pédagogiques.

Vote de la CFVU

Votants	27
Ne prend pas part au vote	5
Abstention	0
Pour	22
Contre	0

La liste des commissions pédagogiques **est adoptée**.

5. Modifications de l'offre de formation et de modalités de contrôle des connaissances

Stéphane LAURENS procède à la présentation des modifications.

• MCC UEO PCP PE et L3 parcours préparation concours Histoire-Géographie

Emmanuel GUISELIN soumet au vote les modifications de MCC de l'UEO PCP PE et de la licence 3 Préparation aux concours d'Histoire-géographie.

Vote de la CFVU

Votants	27
Ne prend pas part au vote	4
Abstention	0
Pour	23
Contre	0

Les modifications de MCC de l'UEO PCP PE et de la licence 3 préparation aux concours d'Histoire-géographie **sont adoptées.**

• MCC Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique, parcours PFA

Stéphane LAURENS indique que des enseignements de méthodologie donnaient lieu précédemment à des évaluations différentes et l'idée est de ne réaliser qu'une seule évaluation pour cet ensemble d'enseignements. Par ailleurs, il y avait auparavant un contrôle continu et un oral pour les non-assidus et il y aura dorénavant un examen terminal et un dossier à rendre car les précédentes évaluations étaient inadaptées pour cette catégorie d'étudiantes et étudiants.

Pierre BONNY est co-responsable de la mention mais n'est pas au courant de ces demandes de modifications.

Stéphane LAURENS précise que ces modifications avaient déjà été effectuées dans les 3 autres parcours de ce Master et le 4^{ème} parcours, à savoir Psychopathologie fondamentale de l'adulte (PFA), a décidé de s'aligner.

Emmanuel GUISELIN soumet au vote les modifications de MCC du Master PPCP, parcours PFA.

Vote de la CFVU

Votants	27
Ne prend pas part au vote	10
Abstention	0
Pour	17
Contre	0

Les modifications de MCC du Master PPCP, parcours PFA **sont adoptées.**

6. Désignation représentants - Commissions et conseils

• Commission césure

Stéphane LAURENS informe que la commission césure se réunit trois fois par an pour examiner tous les dossiers déposés par les étudiantes et étudiants. Ces dossiers sont parfaitement instruits et la question qui se pose est de savoir si la césure doit être accordée. Le principe est que la césure est accordée à tous les dossiers bien documentés et pour lesquels les étudiantes et étudiants ont montré qu'ils avaient entamé des démarches. Cette commission dure relativement peu de temps et un siège étudiant est aujourd'hui à pourvoir.

Marion DENIZOT indique que des équipes pédagogiques n'étaient pas informées que des césures avaient été accordées à des étudiantes et étudiants, ce qui modifie la composition projetée au sein des masters. Sa demande est que les équipes pédagogiques soient informées extrêmement rapidement des candidatures.

Stéphane LAURENS explique que la DEVU tient à jour le nombre de candidatures en césure et où sont inscrits les étudiantes et étudiants. Toutes les scolarités seront ainsi informées et chargées à elles de transmettre cette information aux collègues. Pour autant, il n'est pas certain que tous les dossiers déposés aboutissent effectivement à une césure.

Emmanuel GUISELIN précise que le collège étudiant à cette commission comprend trois sièges. Maël RIZZON et Marion LE NADAN font déjà partie de cette commission suite à leur élection le 6 juin dernier. Il demande aux élues étudiantes et élus étudiants s'ils ou elles souhaitent se porter candidate ou candidat.

Marion DENIZOT a en revanche beaucoup plus de doutes sur les césures demandées par les doctorantes et doctorants. Elle souhaite savoir si la même commission examine ces candidatures.

Stéphane LAURENS n'a jamais vu de cas à l'heure actuelle.

Marion DENIZOT a eu connaissance d'un cas et estime que la césure entraîne un abandon de thèse.

Garance CITRINI demande si un élu suppléant peut siéger à cette commission.

Emmanuel GUISELIN informe qu'un élu suppléant peut représenter un élu titulaire absent à cette commission, mais celui-ci ne peut être élu nominativement.

En l'absence de candidature, le vote est reporté à la prochaine CFVU.

- Commission d'évaluation de la Validation de l'Engagement Étudiant (VEE)**

Stéphane LAURENS rappelle que cette commission attribue des notes aux étudiantes et étudiants qui suivent l'UEO VEE. Elle se réunit à chaque session d'examen. Les étudiantes et étudiants sont notés par l'association ou l'organisme dans lequel ils et elles réalisent leur engagement. La notation de l'association ou de l'organisme compte pour 14/20 et la commission doit attribuer une note sur 6 points à partir du compte rendu réalisé par l'étudiante ou étudiant sur son engagement. Par ailleurs, la commission s'est rendu compte que les évaluations faites par les associations ou organismes étaient extrêmement favorables et discriminaient peu les engagements étudiants. La note maximum devrait correspondre à un engagement exceptionnel et remarquable, et elle constitue aujourd'hui l'immense masse des engagements, ce qui interroge forcément sur ce qui est entendu comme exceptionnel et remarquable. L'objectif est donc de faire une information à destination des associations et organismes pour leur signifier que les notes attribuées aux étudiantes et étudiants contribuent à l'obtention de leur année, et il ne s'agit pas de leur donner forcément la note maximum.

Aline-Marie WAUTERS souhaite connaître le nombre de dossiers à examiner.

Stéphane LAURENS indique que 800 dossiers environ sont à examiner.

Emmanuel GUISELIN informe que la CFVU doit aujourd'hui pourvoir un siège au niveau du collège enseignant.

Aline-Marie WAUTERS souhaite savoir si la parité doit être respectée au sein des commissions.

Stéphane LAURENS explique que des binômes existaient précédemment, composés d'une étudiante ou d'un étudiant et d'une enseignante ou d'un enseignant, et qui attribuaient une note. Ce binôme n'existe plus étant donné que la commission ne doit donner qu'une note sur 6 points. Le nombre de dossiers à examiner par membre a ainsi été divisé par deux.

Aucune enseignante ni aucun enseignant ne se portant candidate ou candidat, le vote est reporté à la prochaine CFVU.

- Commission d'aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap**

Emmanuel GUISELIN annonce que le collège concerné par une vacance est celui des enseignants ou enseignants-chercheurs. Séverine EHREL était membre de cette commission mais n'en fait plus partie, n'étant plus membre de la CFVU. Il ajoute que le nombre d'étudiantes et étudiants en situation de handicap progresse d'année en année au sein de l'Université Rennes 2, ce qui fait que cette commission a besoin de fonctionner à effectif complet.

Nicolas KLUTCHNIKOFF se porte candidat.

Emmanuel GUISELIN soumet au vote la candidature de Nicolas KLUTCHNIKOFF.

Vote de la CFVU

Votants	12
Nicolas KLUTCHNIKOFF	11
Blanc	1

Nicolas KLUTCHNIKOFF est élu membre enseignant de la Commission d'aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap.

7. Commission d'action sociale étudiante : document de cadrage

Karine SILIEC indique que l'objectif de ce document est de formaliser une procédure nouvelle à mettre en place à compter de cette rentrée et qui émane d'un travail impulsé avec le service santé des étudiantes et étudiants (SSE), les vice-présidentes et vice-présidents étudiants et les élues et élus étudiants de la commission FSDIE part sociale. La commission aide sociale existe déjà puisqu'elle statue sur les remboursements de droits d'inscription sur critères sociaux. Le souhait est d'élargir les missions de cette commission pour mieux accompagner les problématiques de vulnérabilité des étudiantes et étudiants dans différents domaines et octroyer à ces étudiantes et étudiants des aides financières ponctuelles et exceptionnelles en fonction de leur situation. Suite à la dénonciation de la convention avec le CROUS, les assistantes sociales du SSE de l'Université de Rennes et de l'Université Rennes 2 n'ont plus la possibilité de prescrire des aides provenant du CROUS. Une enveloppe de 20 000 € est disponible sur la part sociale du FSDIE et il est proposé de la cibler sur ces aides sociales. La commission est forcément présidée par la vice-présidence étudiante en charge de la vie étudiante, et on y retrouve la directrice du SSE ou son représentant, elle-même pour le service vie étudiante (SVE), les 4 assistantes sociales du SSE affectées à l'Université Rennes 2, un membre étudiant du CA, un membre étudiant de la CFVU et un membre des personnels de la CFVU. Il est envisagé de réunir la commission 4 fois par an, en fonction des dossiers à étudier. Les assistantes sociales restent expertes pour instruire les dossiers et il faudra obligatoirement que les problématiques rencontrées par les étudiantes et étudiants soient transférées aux assistantes sociales qui recevront les étudiantes et étudiants et qui seront en capacité de faire des préconisations en matière d'aide individuelle et ponctuelle. La confidentialité des demandes est garantie lors de l'instruction des dossiers et c'est le SVE qui notifiera les résultats de la commission aux étudiantes et étudiants. Le panel des aides est relativement varié et celles-ci sont adaptées à chaque situation rencontrée. Karine SILIEC cite des aides liées à la santé comme une aide numéraire pour aller acheter des médicaments à la pharmacie, une prise en charge financière en cas de dépassements d'honoraires des psychiatres, la prise en charge des soins dans l'attente de la mise en place d'une complémentaire santé, etc. En matière d'aides du quotidien, il peut s'agir d'une aide pour payer les factures d'énergie, des loyers, les transports, etc. Enfin, elle mentionne des aides à la scolarité afin de permettre l'acquisition de matériels nécessaires aux études (livres, calculatrice, ordinateur...). Il n'y a pas de prérequis, si ce n'est d'être inscrit dans une des composantes de l'Université Rennes 2 au cours de l'année universitaire et de prendre un rendez-vous avec une des assistantes sociales du pôle social du SSE. Une régie a été mise en place pour les aides numéraires, et deux mandataires ont été désignés. Karine SILIEC précise que toutes les aides numéraires ne seront attribuées aux étudiantes et étudiants qu'à la suite d'une prescription ou d'une notification provenant du SSE.

Aline-Marie WAUTERS demande pourquoi l'étudiante ou l'étudiant doit être inscrite ou inscrit dans une composante de l'Université et pas à l'Université directement.

Karine SILIEC explique que les auditeurs libres sont également inscrits à l'université mais ne pourraient pas prétendre à ces aides.

Sylvie JOETS propose d'ajouter dans l'article 9 « hormis les auditeurs libres ».

Thierry DAUPS demande pourquoi les auditeurs libres sont exclus de ce dispositif alors qu'ils font partie des usagers de l'Université.

Thomas FRINAULT indique que ce sont des usagers, mais qui ne sont ni comparables, ni assimilables aux étudiants inscrits. Ils ne peuvent pas passer d'examens et viennent à l'Université pour se cultiver. Leurs droits d'inscription sont moindres, à hauteur de 70 €. Leurs droits ne peuvent être les mêmes que ceux alloués aux étudiantes et étudiants.

Emmanuel GUISELIN rappelle que les processus électoraux sont accessibles aux auditeurs libres à leur demande.

En l'absence de remarque complémentaire, Emmanuel GUISELIN soumet au vote la charte de la commission d'aides sociales étudiantes sous réserve des modifications apportées en séance.

Vote de la CFVU

Votants	26
Ne prend pas part au vote	5
Abstention	0
Pour	21
Contre	0

La charte de la commission d'aides sociales étudiantes **est adoptée**, sous réserve des modifications apportées en séance.

8. Conventions

Thomas FRINAULT informe qu'aucune convention n'est aujourd'hui présentée en CFVU.

Aline-Marie WAUTERS souhaite savoir s'il existe un endroit au sein de l'Université qui compile toutes les conventions existantes.

Thomas FRINAULT oriente Aline-Marie WAUTERS vers la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) pour davantage de renseignements. Il lui semble qu'il n'existe pas d'outil central d'archivage, ce qui est regrettable.

Questions diverses

- Remboursement des étudiantes et étudiants par le CROUS

Louise BIENVENUE indique que, depuis la rentrée, les étudiantes boursières et étudiants boursiers ont subi des retards dans leur notification de bourses par le CROUS et des retards dans les versements, ce qui fait qu'ils et elles ont dû payer par eux-mêmes/elles-mêmes la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) dans un contexte difficile avec l'augmentation des loyers du CROUS et l'inflation. Elle demande comment l'Université Rennes 2 prend cette problématique en compte et si la présidence dispose de données précises sur le nombre d'étudiantes et étudiants concernés. Elle rappelle que le Poing Levé a publié une enquête en 2024 sur la précarité et les conditions de vie des étudiantes et des étudiants, avec plus de 5 000 étudiantes et étudiants sondés. Cette enquête montre que les étudiantes et étudiants se situent dans une grande précarité puisque 11 % d'entre elles et eux ont déjà été SDF et plus de 50 % sont dans l'obligation de travailler en parallèle de leurs études. Rennes est une des villes les plus en tension sur les logements, et il est extrêmement compliqué d'en trouver à des prix décents. L'Université devrait chercher des solutions à ces retards de versement parce qu'elle est censée contribuer au bien-être des étudiantes et étudiants. Elle devrait aussi utiliser à minima la CVEC pour rembourser les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas touché leur bourse. Il n'est pas normal que les étudiantes et étudiants soient déjà en difficulté financière lors de cette rentrée à cause des retards dans le versement des bourses du CROUS.

Thomas FRINAULT prend bonne note de la demande de données chiffrées et propose de les transmettre ultérieurement. Il faut bien avoir en tête que les retards dans le versement des bourses sont malheureusement une réalité récurrente, mais que le CROUS est un opérateur, avec sa propre personnalité de droit public, et non une direction de l'Université. Cette dernière ne peut agir directement, et les moyens de pression se révèlent assez limités. Il est peu réaliste de penser que l'Université pourrait pallier ces retards de versement étant donné que le système de gestion des bourses relève du CNOUS et des CROUS. Pour autant, il sait qu'il existe un nouveau système pour les bourses intitulé OLAF qui fait que les étudiantes et étudiants se doivent d'avancer l'argent lorsque leur dossier n'est pas finalisé et ne seront remboursés qu'une fois leur dossier administratif bouclé.

Jean-François SINEGRE explique que l'Université n'a pas les moyens de savoir qui a payé ou qui n'a pas payé la CVEC. Tous les CROUS se retrouvent en difficulté en raison du changement d'application au niveau national. Le CROUS a confirmé qu'il faisait face à des retards au niveau des dossiers de demande de bourse arrivés dans le courant du mois de mai et s'est engagé à rattraper le retard le plus rapidement possible.

Maxine OLIVIN souhaite connaître le nombre d'étudiantes et étudiants en difficulté financière en raison de l'avancement des frais d'inscription et savoir si l'Université Rennes 2 compte mettre en place quelque chose. Le Poing Levé et l'Union Pirate ont eu énormément de retours d'étudiantes et étudiants dans cette situation. Il faut absolument que l'Université se préoccupe du bien-être des étudiantes et étudiants.

Thomas FRINAULT indique que la réponse n'émanera pas de la CFVU mais potentiellement du CA puisqu'il s'agit d'une question financière. Il propose donc de remonter cette interrogation au président et à la vice-présidente en charge des moyens. Par ailleurs, l'Université ne dispose pas forcément d'une réserve budgétaire suffisante pour pallier les défaillances du CROUS.

Jean-François SINEGRE suggère de faire également remonter cette demande de nombre de dossiers en attente de traitement au CROUS sans garantie d'une réponse.

Emmanuel GUISELIN évoque la mise en place éventuelle de dispositifs palliatifs telle que la commission d'aides sociales étudiantes.

Théo NIOT confirme que l'Union Pirate relève actuellement des besoins primordiaux demandés par les étudiantes et étudiants. Il propose de se rapprocher du SVE pour qu'il puisse soutenir en priorité les étudiantes et étudiants en difficulté financière en raison de cette situation avec le CROUS, via des bons de soutien par exemple.

Sylvie JOETS pense que la commission d'aides sociales étudiantes pourrait prendre des décisions en faveur de ces étudiantes et étudiants dans l'attente d'une régularisation par le CROUS.

Maxine OLIVIN précise que le Poing Levé demande la réquisition de la CVEC pour pallier exceptionnellement cette situation. Elle réitère aussi sa question pour savoir ce que l'Université compte mettre en place.

Thomas FRINAULT explique que les demandes remontées par les syndicats étudiants nécessitent un dialogue et il ne peut pas anticiper sur le résultat. En tout état de cause, il a bien pris acte de la demande de priorisation de l'Union Pirate et de la demande de réquisition du Poing Levé. Pour autant, la CFVU ne dispose pas de tous les leviers décisionnaires et il faut donc être patient pour apporter des réponses définitives.

Maxine OLIVIN souhaite savoir comment les organisations syndicales seront tenues au courant de l'avancement de ce dossier alors que la situation se révèle véritablement urgente pour certaines étudiantes et certains étudiants.

Sylvie JOETS indique qu'il faut encourager les étudiantes et étudiants concernés à prendre contact avec les scolarités afin que l'encaissement des chèques puisse être décalé. Parallèlement, la présidence va contacter le CROUS pour connaître la temporalité dans les régularisations. Enfin, les actions sociales compensent sur un autre registre que les droits d'inscription, afin de permettre aux étudiantes et étudiants d'obtenir des bons alimentaires.

Maxine OLIVIN souhaite que les étudiantes et étudiants soient informés par l'Université des aides dont ils et elles pourraient se saisir.

Jean-François SINEGRE pense qu'il est préférable de gérer les situations au cas par cas. Aucune solution collective ne peut être proposée.

Maxine OLIVIN ne voit pas pourquoi toutes les étudiantes et tous les étudiants ne seraient pas informés qu'il est possible de décaler l'encaissement de leurs frais d'inscription en cas de difficulté financière.

Jean-François SINEGRE ne pense pas qu'il soit possible de fonctionner ainsi car chaque situation est différente. L'Université essaie de trouver des leviers à son niveau mais ne peut pas pallier toutes les défaillances.

Pierre BONNY signale que les étudiantes et étudiants sont systématiquement informés, lors des réunions d'accueil dans les départements, des services sociaux et de santé auxquels ils peuvent s'adresser.

Maxine OLIVIN assure que les étudiantes et étudiants en difficulté essaient de contacter le CROUS mais aucune réponse ne leur est apportée.

Sylvie JOETS répète que ces étudiantes et étudiants doivent contacter en priorité les services de l'Université dont les scolarités, le SVE, la DEVU, etc.

Nicolas KLUTCHNIKOFF estime que le premier interlocuteur est la scolarité dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant est inscrit.

Maxine OLIVIN comprend qu'aucune communication ne sera faite à l'échelle de l'établissement.

Sylvie JOETS explique que l'Université dispose d'un levier politique et d'un levier administratif mais il faut prioritairement pouvoir identifier ces étudiantes et étudiants en difficulté.

- Pratiques de recrutement à l'UCO

Théo NIOT rappelle que l'UCO est habilitée à délivrer des diplômes nationaux. Or, un évènement relayé récemment par la presse soulève certaines inquiétudes par rapport aux pratiques de recrutement dans l'enseignement privé. Un enseignant a par exemple été condamné pour injures publiques ainsi que pour provocation à la haine en raison de propos racistes, homophobes, antisémites, et a été nommé directeur d'un master dans cet établissement privé. Cette nomination a été remise en cause qu'après révélation de l'affaire dans les médias. L'UCO ne peut ignorer des faits aussi graves largement connus du public, ce qui soulève des questions sur la rigueur de leur procédure de recrutement, la conformité aux standards attendus dans l'enseignement public et les risques que de telles situations font peser sur l'image de l'Université Rennes 2 et sur celle des diplômes accrédités. Dans ce contexte, il demande si l'établissement a les moyens de s'assurer que ses partenaires respectent les mêmes exigences éthiques, académiques et morales en matière de recherche et de pédagogie.

Thomas FRINAULT rappelle qu'il n'y a pas de rattachement conventionnel général de l'UCO à l'Université Rennes 2, mais une co-accréditation limitée à certains de ses diplômes. Il rappelle par ailleurs que l'expression de propos inappropriés n'est pas l'apanage de l'UCO. Cela existe aussi au sein de l'université publique et il serait risqué de vouloir dénoncer toutes les collaborations avec les universités chaque fois qu'éclate une « affaire ». Il imagine que l'affaire ici évoquée est localement connue, et que c'est d'abord à l'échelle de la communauté de l'UCO que des moyens d'actions et de poursuites peuvent être engagés. Pour le reste, si des accords existent avec l'Université Rennes 2 sur certains diplômes, Thomas FRINAULT pense qu'il est probable que l'UCO dispose de l'autonomie nécessaire à l'avenir pour délivrer elle-même des diplômes nationaux de licence et de master sans passer par des conventions de co-accréditation. Il souhaiterait avoir des informations plus précises sur l'enseignant mis en cause et le diplôme concerné.

Théo NIOT explique que l'affaire a été rendue publique. La question est de savoir si l'Université Rennes 2 a des moyens pour s'assurer que les questions morales et éthiques sont respectées à l'UCO.

Thomas FRINAULT souligne que l'Université Rennes 2 ne peut pas agir à la place de l'UCO car elle n'est pas sa tutelle, et qu'il est préférable, à ce stade, de laisser s'engager les actions à l'échelle de la communauté UCO.

Thierry DAUPS ne connaît pas les détails des relations entre l'Université Rennes 2 et l'UCO mais il lui semble que le code de l'éducation dit que les universités privées proposent des diplômes nationaux et que les universités publiques les valident.

Thomas FRINAULT rappelle que les droits d'inscription de ces diplômes sont majorés et reversés à l'Université Rennes 2, et la convention d'application est un champ parfaitement bordé. Il n'est pas possible de revisiter tous les accords conclus en cas de mauvais agissement localisé dans tel ou tel établissement. D'autant plus qu'il faut commencer par faire confiance audit établissement pour régler le dossier qui le concerne, avant, le cas échéant, de se saisir dudit dossier.

- Motion du Poing Levé

Emmanuel GUISELIN rappelle qu'une proposition de motion a été adressée hier soir par Le Poing Levé et propose de l'afficher en séance pour que les membres de la CFVU en prennent connaissance.

Thomas FRINAULT estime que cette motion pourrait être intéressante à voter en CA plutôt qu'en CFVU, après avoir été retravaillée, d'autant que l'assistance est particulièrement clairsemée en fin de séance. Cette motion lui semble en effet perfectible. La motion, d'ordre politique, a été transmise ce matin à 8h18, ce qui a empêché toute discussion au niveau du bureau préparatoire qui aurait pu donner sa position. Il observe aussi que la motion se disperse. On y évoque en effet le budget, l'austérité de l'État, des lois racistes, la Palestine, la gestion des situations de blocage, etc. Il faudrait clarifier l'objet de cette motion. Il est inscrit que l'État a proposé en juillet un budget à hauteur de 43 Mds d'euros. Non. Le gouvernement a fait état d'un projet de coupes budgétaires à hauteur de 40 Mds. Si le budget de l'État était à cette hauteur, ce serait véritablement problématique. En outre, les termes de « lois racistes du gouvernement » et « course à la militarisation » sont peut-être des expressions maladroites pour figurer dans un document qui engage le vote d'instances universitaires. Enfin, il est évoqué l'inscription des étudiantes palestiniennes et étudiants palestiniens dans les universités françaises. Il rappelle qu'une étudiante palestinienne a été exclue de l'IEP de Lille pour avoir appelé à tuer des juifs sur les réseaux sociaux, et que la direction de l'IEP de Lille avait décidé d'exclure d'elle-même l'étudiante visée avant que la polémique n'éclate. Suite à cette affaire, le gouvernement a décidé de restreindre l'accueil des étudiantes palestiniennes et étudiants palestiniens dans les universités françaises. Une décision qui a été vivement regrettée à la fois par France Universités et par le président de l'Université Rennes 2, cette politique de veto ayant été décidée sur la base d'un cas individuel. Enfin, la CFVU n'a pas compétence pour décider la banalisation des cours, et encore moins des mesures prises à l'endroit des personnels. En conclusion, il lui semble compliqué de proposer cette motion en l'état au vote de la CFVU. Elle gagnerait à être retravaillée sur le fond et la forme avant transmission au CA pour vote.

Emmanuel GUISELIN partage l'avis de Thomas FRINAULT.

Maxine OLIVIN indique que cette rédaction a été volontairement proposée parce que les sujets abordés dans cette motion sont intimement liés, que ce soit le budget austéritaire, la marche vers la militarisation et la question des étudiantes palestiniennes et étudiants palestiniens. Elle souhaite connaître la date du prochain CA.

Thomas FRINAULT donne la date du 26 septembre 2025.

Maxine OLIVIN prend note des commentaires et souhaite soumettre au vote cette motion en CFVU.

Thomas FRINAULT propose de voter préalablement sur le souhait de la CFVU de porter cette motion au vote.

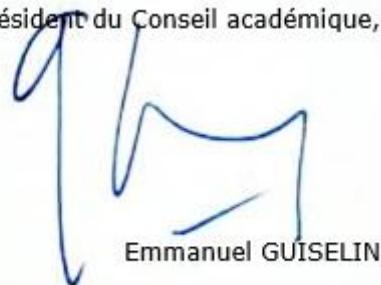
Vote de la CFVU

Votants	21
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Pour	9
Contre	12

La présentation au vote de la CFVU de la motion déposée par Le Poing Levé le 11 septembre 2025 **est rejetée**.

Emmanuel GUISELIN clôture la séance à 13h00

Le Président du Conseil académique,



Emmanuel GUISELIN

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023 ;

Vu le conseil d'administration du 29 septembre 2023 statuant sur la composition de la Commission d'Orientation et de Planification de la Transition socio-environnementale (COP-TSE)

Délibération n°CFVU_2025.10.17/02

Point 2 – Désignation représentants - Commissions et conseils

Commission d'Orientation et de Planification de la Transition socio-environnementale (COP-TSE)

Election de deux membres étudiants

Candidatures :

Marion LE NADAN

Maël RIZZON

Membres en exercice : 16

Votants : 12

Présent.es : 8

Représenté.es : 4

Marion LE NADAN : 7

Maël RIZZON : 7

Blanc : 5

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUILSELIN

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont élu Marion LE NADAN et Maël RIZZON en tant que membres de la commission d'Orientation et de Planification de la Transition socio-environnementale (COP-TSE).

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023 ;

Vu la CFVU du 21 juin 2019 statuant sur la composition de la commission césure

Délibération n°CFVU_2025.10.17/03

Point 2 – Désignation représentants - Commissions et conseils

Commission césure

Election d'un membre étudiant

Candidature : Théo NIOT

Membres en exercice : 16

Votants : 12

Présent.es : 8

Représenté.es : 4

Théo NIOT : 7

Blanc : 5

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont élu Théo NIOT en tant que membre de la commission césure.

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023 ;

Vu la charte de l'engagement étudiant modifiée lors de la CFVU du 19 janvier 2024

Délibération n°CFVU_2025.10.17/04

Point 2 – Désignation représentants - Commissions et conseils

Commission d'évaluation de la Validation de l'Engagement Etudiant (VEE)

Election d'un membre enseignant

Candidature : Nicolas KLUTCHNIKOFF

Membres en exercice : 16

Votants : 16

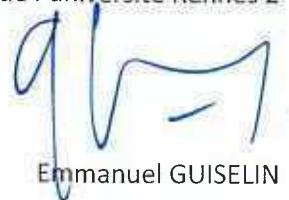
Présent.es : 11

Représenté.es : 5

Nicolas KLUTCHNIKOFF : 16

Blanc : 0

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont élu Nicolas KLUTCHNIKOFF en tant que membre de la commission d'évaluation de la Validation de l'Engagement Etudiant (VEE).

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et L312-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023 ;

Vu les statuts de la commission CVEC de l'université Rennes 2, validés par le CA du 3 mars 2023,

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire ESRS1129305C du 3 novembre 2011 et la circulaire ESRS2206041C du 23 mars 2022 relative à l'Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Vu la charte du FSDIE

Délibération n°CFVU_2025.09.12/05

Point 3 – Subventions FSDIE

Projets proposés par la commission de gestion FSDIE le 30 septembre 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont été invités à se prononcer sur les projets proposés par la commission de gestion FSDIE le 30 septembre 2025.

Membres en exercice : 40

Votants : 31

Présent.es : 21

Représenté.es : 10

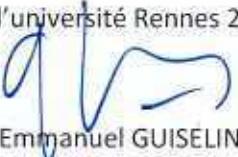
Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 31

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Document en annexe : liste des projets FSDIE – Commission de gestion FSDIE du 30 septembre 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire approuvent les projets proposés par la commission de gestion FSDIE le 30 septembre 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

Commission de Gestion FSDIE 30 septembre 2025

Commission de la Formation et Vie Universitaire 17 octobre 2025

BUDGET PART PROJETS

N° dossier	Nom asso	Nom projet	subvention demandée	Résumé	Montant voté par la com gestion	Observations, motifs décision	Vote commission gestion FSDIE
81	HISTOIRE DEUX	Saison culturelle 2025-2026	0,00 €	Organisation de conférences et buffets pour réunir les étudiant.es et les professeurs.ses	0,00 €	Retour sur ce dossier au sujet du montant des défraiements des conférenciers car la demande dépassait le plafond de la charte. Discussion sur la modification du plafond dans la charte FSDIE : proposition de 300€ par conférence pour un maximum de 2400€ à l'année	
94	REPROGRAPHIE	Crédits association agréées pour 2024-2025	2 369,00 €	Utilisation du crédit reprographie offert aux associations agréées	2 369,00 €	ras	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
95	MULTIREGARD	Complément « Argentique »	328,43 €	Dépenses plus importantes que prévues pour le matériel de l'atelier photo argentique	328,43 €	ras	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
96	MULTIREGARD	Campus week 2025	650,92 €	Avoir du matériel pour le stand de la campus week et réutilisable à l'année	420,87 €	Le poste de dépense « flyers » doit être pris en charge par l'AVE dans le cadre de son dossier FSDIE « Rentrée des assos » Les postes de dépenses « badges » et « stickers asso » sont à la charge du budget propre de l'association	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
97	UNION PIRATE	Colis alimentaires	1 215,36 €	Distribuer des colis alimentaires pour les étudiants boursiers en précarité du fait du retard du CROUS dans le versement des bourses	790,88 €	Achat déjà effectué donc la commission a ajusté la subvention afin d'éviter un remboursement lors du bilan	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
98	SCEN'ART	Demande de matériel pour futurs projets	150,46 €	Achat de matériel de maquillage effets spéciaux et de matériel utile pour les ateliers et les captations	150,46 €	ras	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité

99	SCEN'ART	Ateliers du 1^{er} semestre 2025-2026	5 560,00 €	Ateliers scénario, prise en main du matériel et montage pour permettre la pratique cinématographique aux étudiant.es et pousser à la création de projets	5 560,00 €	ras	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
100	HISTOIRE DEUX	Space laser	720,00 €	Proposer une activité ludique et gratuite et permettre de faire de nouvelles rencontres	720,00 €	ras	NPPV : 1 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17
101	ESPACE M	Expositions / régie 2025-2026	5 344,75 €	Valoriser les projets étudiants en leur proposant une mise en espace de qualité, comparable à des lieux d'exposition professionnels	4 944,75 €	Retrait de 50€ par exposition pour le poste de dépense « communication », passant de 200€ à 150€	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
102	FESTIVAL TRANSVERSALES	Festival Transversales, 15e édition :« Forêt Forêt Forêt »	1 860,00 €	Organisation d'un festival qui vise à interroger à travers la littérature et les arts sur la thématique de la forêt pour cette 15 ^e édition	1 860,00 €	ras	NPPV : 2 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

18 198,92 €

17 144,39 €

BUDGET PART SOCIALE

	SVE	Bons alimentaires	10 000,00 €	Achat de 200 bons alimentaires pour lutter contre la précarité étudiante	10 000,00 €	Achat de 200 bons supplémentaires sur le budget de la donation	NPPV : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18 Unanimité
			10 000,00 €		10 000,00 €		

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-3 et D.841-2 à D. 841-11 ;

Vus les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023.

Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008

Vu l'avis de la commission CVEC du 18 septembre 2025

Délibération n°CFVU_2025.10.17/06

Point 4 – Programmation rectificative de la CVEC 2025

Programmation rectificative et finale de la CVEC 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont été invités à se prononcer sur la programmation rectificative de la CVEC 2025.

Membres en exercice : 40

Votants : 33

Présent.es : 23

Représenté.es : 10

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 32

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Document en annexe : programmation rectificative de la CVEC 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire donnent un avis favorable à la programmation rectificative de la CVEC 2025 sous réserve du vote du conseil d'administration.

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

CVEC 2025

PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION RECTIFICATIVE

- Budget 2025	2
- Estimation du reliquat 2025	3
- Programmation rectificative et finale	4
- Programmation par services	7
- Programmation par thèmes	8
- Vote commission CVEC rectificative	9
- Vote commission CFVU	10

CVEC 2025 - BUDGET

1 ^{ère} attribution CROUS	854 036,00 €
2 ^{ème} attribution CROUS	659 121,25 €
Reliquat CVEC 2023	158 541,41 €
Total CVEC 2025	1 671 698,66 €

CVEC 2025 - ESTIMATION RELIQUAT 2025

1 ^{ère} attribution CROUS	854 036,00 €
2 ^{ème} attribution CROUS	659 121,25 €
Reliquat CVEC 2023	158 541,41 €
TOTAL	1 671 698,66 €
Engagements programmation initiale 2025	1 156 550,00 €
Proposition de programmation rectificative	515 148,66 €
ESTIMATION RELIQUAT CVEC 2025	0,00 €

CVEC 2025 - COMMISSION RECTIFICATIVE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Thème	Déposant	CVEC versée à	Ligne budgétaire	Projet mis en œuvre par	N° de projet	Nom projet	Pérenne	Masse (F / I / MS)	Montants demandés dans fiches actions	Vote commission du 14 novembre 2024		Vote commission du 18 septembre 2025	
										PROGRAMMATION INITIALE	PROGRAMMATION RECTIFICATIVE	PROGRAMMATION 2025	
CULTURE	ADORER	ADORER	E1CVEC	ADORER	1	Fonctionnement de la radio C Lab	Oui	FG	27 500,00 €	13 750,00 €	13 750,00 €	27 500,00 €	
CULTURE	AME	AME	E1CVEC	AME	2	Coordination des projets événementiels de l'AME	Peut-être	FG	24 700,00 €	13 694,00 €	0,00 €	13 694,00 €	
SPORT	AS RENNES 2	AS RENNES 2	E1CVEC	AS RENNES 2	3	Achat d'une remorque foodtruck	Non	FG	15 500,00 €	15 500,00 €	0,00 €	15 500,00 €	
SPORT	AS RENNES 2	AS RENNES 2	E1CVEC	AS RENNES 2	4	Soutien aux compétitions de haut niveau nationales et internationales	Oui	FG	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	
SPORT	AS RENNES 2	AS RENNES 2	E1CVEC	AS RENNES 2	5	Soutien réduction des coûts stages et animations	Oui	FG	21 090,00 €	21 090,00 €	0,00 €	21 090,00 €	
SPORT	ASUB 22	ASUB 22	E1CVEC	ASUB 22	6	Fonctionnement du bateau 380	Peut-être	FG	5 900,00 €	5 900,00 €	0,00 €	5 900,00 €	
SPORT	ASUB 22	ASUB 22	E1CVEC	ASUB 22	7	Fonctionnement semi-rigide Havana	Peut-être	FG	750,00 €	750,00 €	0,00 €	750,00 €	
SPORT	ASUB 22	ASUB 22	E1CVEC	ASUB 22	8	Meeting de l'affiléisme promotion du sport	Non	FG	750,00 €	750,00 €	0,00 €	750,00 €	
SPORT	ASUB 22	ASUB 22	E1CVEC	ASUB 22	9	Stages sportifs nautiques	Oui	FG	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	
ACCUEIL DES ETUDIANTS	BAR ASSO	BAR ASSO	E1CVEC	BAR ASSO	11	Professionalisation du bar	Peut-être	FG	37 664,10 €	37 665,00 €	11 300,00 €	48 965,00 €	
ACCUEIL DES ETUDIANTS	BAR ASSO	SVE	E1CVEC	BAR ASSO	12	Vacations étudiantes crêperie	Oui	MS	35 500,00 €	23 000,00 €	3 542,00 €	26 542,00 €	
CULTURE	CINE TAMBOUR	CINE TAMBOUR	E1CVEC	CINE TAMBOUR	13	Fonctionnement de l'association Ciné Tambour	Oui	FG	43 989,00 €	21 994,50 €	21 994,50 €	43 989,00 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIALE DES ETUDIANTS	EPICERIE GRATUITE	EPICERIE GRATUITE	E1CVEC	EPICERIE GRATUITE	14	Achat de fruits et légumes	Non	FG	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	EPICERIE GRATUITE	EPICERIE GRATUITE	E1CVEC	EPICERIE GRATUITE	15	Kits chémoué ustensiles de cuisine	Non	FG	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	EPICERIE GRATUITE	EPICERIE GRATUITE	E1CVEC	EPICERIE GRATUITE	16	Frais de fonctionnement et contrat salarial pour l'épicerie gratuite	Oui	FG	16 973,40 €	16 973,40 €	4 469,00 €	21 442,40 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	EPICERIE GRATUITE	EPICERIE GRATUITE	SVE	EPICERIE GRATUITE	17	Vacation étudiante pour l'épicerie gratuite	Oui	MS	6 961,50 €	6 961,50 €	0,00 €	6 961,50 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	ESS CARGO	ESS CARGO	E1CVEC	ESS CARGO	18	Fonctionnement de l'ESS CARGO : un tiers lieu emancipateur	Oui	FG	23 912,00 €	23 912,00 €	0,00 €	23 912,00 €	
SPORT	ICARE	ICARE	E1CVEC	ICARE	19	Initiation au parachutisme	Non	FG	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CULTURE	ORDRE SIPHONIQUE	ORDRE SIPHONIQUE	E1CVEC	ORDRE SIPHONIQUE	20	Festival de jeu de rôle Feu Follet 2025	Oui	FG	27 356,21 €	27 146,05 €	0,00 €	27 146,05 €	
CULTURE	CIREFE	SVE	E1CIREFE	CIREFE	21	Distributeurs d'histoires courtes à Villejean et Mazer	Peut-être	FG	23 976,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CULTURE	CIREFE	SVE	E1CIREFE	CIREFE	22	Excursion côte de granit rose	Peut-être	FG+MS	2 140,00 €	2 140,00 €	0,00 €	2 140,00 €	
CULTURE	CIREFE	SVE	E1CIREFE	CIREFE	23	Lirathon	Peut-être	FG+MS	2 400,00 €	2 400,00 €	0,00 €	2 400,00 €	
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SERVICE COM	SVE	E1COM	SERVICE COM	24	Guides de rentrée 2025	Oui	FG	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SERVICE COM	SVE	E1COM	SERVICE COM	25	Livrets d'accueil des licences 2025	Oui	FG	2 048,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SERVICE COM	SVE	E1COM	SERVICE COM	26	Semaine campus 2025	Oui	FG	24 600,00 €	24 600,00 €	0,00 €	24 600,00 €	
SANTE	SERVICE COM	SVE	E1COM	SERVICE comMazer	27	Ateliers santé 2025-26	Oui	FG+MS	10 600,00 €	10 600,00 €	0,00 €	10 600,00 €	
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SERVICE COM	SVE	E1COM	SERVICE COM	28	Welcome packs 2025-26	Oui	FG	60 294,34 €	60 294,34 €	0,00 €	60 294,34 €	
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE ou E1DRIM	SERVICE CULTUREL / DRIM	29	Aménagement et embellissement du bat O et du Tambour	Non	IG	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE	SERVICE CULTUREL	30	Actions de communication sur la saison culturelle 2025-26	Oui	FG	20 550,00 €	14 385,00 €	0,00 €	14 385,00 €	
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE	SERVICE CULTUREL	31	Densification de la programmation culturelle	Oui	FG	60 500,00 €	42 350,00 €	0,00 €	42 350,00 €	
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE	SERVICE CULTUREL	32	Gratuité de la saison culturelle	Oui	FG	4 500,00 €	3 150,00 €	1 350,00 €	4 500,00 €	
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE	SERVICE CULTUREL	33	Vacations étudiantes du service culturel	Oui	MS	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	
CULTURE	GALERIE ART ET ESSAI / SERVICE	SVE	E1CULTURE	GALERIE ART ET ESSAI / SERVICE CULTUREL	34	Galerie art et essai : médiation hors les murs	Non	FG	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	CVE	SVE	E1DRIM	DRIM	35	Achat d'un conteneur supplémentaire	Non	FG	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	CVE	SVE	E1DRIM et/ou E1CULTURE	DRIM	36	Aménagement et embellissement du campus Villejean	Non	IG	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	AVE	AVE	E1CVEC	AVE	37	Distribution de protections périodiques réutilisables	Non	FG	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AUTRE VIE ETUDIANTE	CVE	?	E1CVEC	AVE	38	Indemnisation du SG du CVE	Peut-être	FG	6 084,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	CVE	SVE	E1DRIM	DRIM	39	Laverie solidaire	Peut-être	FG	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ACCEUIL DES ETUDIANTS	CVE	?	E1CVEC	DEVU	41	Soutien au relais handicap	Peut-être	FG	38 054,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	CVE	SVE	E1DRIM		42	Suite de l'aménagement du hall b (35000 euros travaux et 3000 euros fontaines)	Oui	IG	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	DRIM	SVE	E1DRIM	DRIM	43	Gestion du tri des déchets	Non	FG	22 497,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	DRIM	SVE	E1DRIM	DRIM	44	Signalétique extérieure inclusive	Non	IG	50 000,00 €	25 000,00 €	6 613,08 €	31 613,08 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	DRIM	SVE	E1DRIM	DRIM	45	Développement des zones de prairie fleurie	Non	FG	6 000,00 €	3 000,00 €	3 336,00 €	6 336,00 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	DRI	SVE	E1DRIM ou E1DR1 ?	DRI ou TSE DRIM	46	Bourse à la mobilité verte pour les étudiants en mobilité sortante	Peut-être	FG	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	PASTIS PETANQUE	SVE	E1CVEC	?	47	Entretien du terrain de pétanque	Peut-être	FG	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	DSI	SVE	E1DSI	DSI	48	Achat d'ordinateurs de prêt pour les étudiants	Oui	IG	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €	
CULTURE	EDULAB	SVE	E1EDULAB	EDULAB	49	Dômes géodésiques	Non	FG	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
CULTURE	EDULAB	SVE	E1EDULAB	EDULAB	50	Ma pochette « à la jeanne » : projet à motif DIY l'artiste par Agathe Mercat	Non	FG	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	51	Aménagement des espaces de vie étudiante	Peut-être	FG	4 250,00 €	2 975,00 €	0,00 €	2 975,00 €	
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	52	Aménagement extérieur	Peut-être	FG	6 800,00 €	3 400,00 €	0,00 €	3 400,00 €	
AUTRE VIE ETUDIANTE	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	53	Animation atelier Vert le jardin	Oui	FG+MS	1 250,00 €	1 250,00 €	0,00 €	1 250,00 €	
CULTURE	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	54	Actions culturelles du campus Mazier	Oui	FG	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	
CULTURE	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	55	Actions de communication vie étudiante au campus Mazier	Oui	FG	2 100,00 €	1 470,00 €	630,00 €	2 100,00 €	
CULTURE	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	56	Coups de cœur BU	Oui	FG	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	

Thème	Déposant	CVEC versée à	Ligne budgétaire	Projet mis en œuvre par	N° de projet	Nom projet	Pérenne	Masse (F / I / MS)	Montants demandés dans fiches actions	PROGRAMMATION INITIALE	PROGRAMMATION RECTIFICATIVE	PROGRAMMATION 2025
SANTE	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	57	Formations premiers secours	Oui	MS	3 358,00 €	0,00 €	3 358,00 €	3 358,00 €
SANTE	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	58	Journée de l'alimentation et santé	Oui	MS	600,00 €	600,00 €	0,00 €	600,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	MAZIER	SVE	E1DRIM	MAZIER	59	Locaux associatifs	Non	IG	37 500,00 €	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	60	Tri des déchets	Non	FG	5 415,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACCUÉIL DES ETUDIANTS	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	61	Vacations étudiantes	Oui	MS	4 050,00 €	4 050,00 €	0,00 €	4 050,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	MAZIER	SVE	E1DSI	MAZIER	62	Acquisition de 10 ordinateurs portable de prêt	Oui	FG	9 200,00 €	0,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
ACCUÉIL DES ETUDIANTS	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	63	Goodies	Non	FG	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	64	Acquisition d'un container pour matériel de voile	Non	FG	2 677,00 €	2 677,00 €	0,00 €	2 677,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	MISSION EGALITE	SVE	E1MISSION EGALITE	MISSION EGALITE	65	Actions de prévention pour la mission égalité	Oui	FG+MS	16 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	SCD	SVE	E1SCD	SCD/DRIM	66	Finalisation de l'aménagement de la BU Espace des Langues	Non	IG	21 763,53 €	0,00 €	15 552,00 €	15 552,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	SCD	SVE	E1SCD	SCD	67	Aménagement de la mezzanine audiovisuelle de la BU centrale	Non	IG	15 323,69 €	15 323,69 €	0,00 €	15 323,69 €
SPORT	SIUAPS	SIUAPS	E1CVEC	SIUAPS	68	Soutien au fonctionnement et aux projets du SIUAPS (5,50€/étudiant)	Oui	FG	105 655,00 €	52 827,50 €	61 996,00 €	114 823,50 €
SPORT	SIUAPS	SIUAPS	E1CVEC	SIUAPS	69	Achat de matériel de musculation	Non	FG	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
SPORT	SIUAPS	SIUAPS	E1CVEC	SIUAPS	70	Activités nouvelles à Saint Brieuc : complément au soutien des activités du Campus Mazier	Non	FG	5 100,00 €	5 100,00 €	0,00 €	5 100,00 €
SPORT	SIUAPS	SIUAPS	RESERVE	SIUAPS	71	Provision pour grands travaux	Non	IG	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	SIUAPS	SIUAPS	E1CVEC	SIUAPS	72	Soutien à la musculation en autonomie	Peut-être	FG	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
SANTE	SSE	SSE	E1CVEC	SSE	73	Atelier de méditation animale à Mazier	Peut-être	FG	490,00 €	490,00 €	0,00 €	490,00 €
SANTE	SSE	SSE	Convention	SSE	74	Chargé d'accueil santé à Mazier	Peut-être	MS	2 822,62 €	2 822,62 €	0,00 €	2 822,62 €
SANTE	SSE	SSE	E1CVEC	SSE	75	Soutien au fonctionnement du SSE (10/€ >= sede)	Oui	FG	203 720,00 €	96 050,00 €	109 407,16 €	205 457,16 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VELO	SVE	76	Prime vélo	Oui	FG	5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1DSI	SVE	77	Fonds de réparation des ordinateurs de prêt	Oui	FG	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRE VIE ETUDIANTE	SVE	SVE	E1AGREMENT	SVE	78	Agréments des associations étudiantes	Oui	FG	33 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	33 000,00 €
AUTRE VIE ETUDIANTE	SVE	SVE	E1DSI	SVE	79	Renouvellement des 30 licences adobe pour les asso étudiantes	Non	FG	3 877,20 €	0,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE	80	Achat de 10 ou 15 calculatrices de prêt pour les étudiants	Non	FG	1 800,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
SANTE	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE	81	Achat de bouchons d'oreilles	Non	FG	4 946,40 €	4 946,40 €	0,00 €	4 946,40 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1CVEC	SVE	82	Mise à disposition d'un pool de vacataires étudiants	Oui	MS	44 215,00 €	30 000,00 €	15 583,00 €	45 583,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1CIVIQUE	SVE	83	Prestation de subsistance service civique	Oui	FG	29 016,00 €	29 016,00 €	6 905,00 €	35 921,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE	84	Tente promotionnelle CVEC	Non	FG	1 040,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE	85	Animations buddy system	Oui	FG	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE	86	Missions d'accueil du SVE	Oui	FG	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE/COM	87	Soirée campus 2025 *	Oui	FG	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1BP	SVE	88	Budget participatif 2025-26	Oui	FG	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1BPCOM	COM	89	Communication du Budget Participatif 2025-26	Oui	FG	3 000,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	E1VIETUDE	SVE	90	Recharge des protections périodiques	Oui	FG	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
FSDIE	FSDIE	SVE	E1SUPE	SVE	91	Fonds de solidarité des initiatives étudiantes	Oui	FG	345 780,00 €	242 046,00 €	133 740,00 €	375 786,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	UFR ALC, dpt Arts Plastiques	SVE	E1CVEC	UFR ALC, dpt Arts Plastiques	92	Outilage technique et EPI pour la HARPE	Non	FG	1 698,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CULTURE	UFR SCIENCES SOCIALES	SVE	E1CVEC	UFR SCIENCES SOCIALES	93	Festival Sirenn 2025	Peut-être	FG	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	UFR STAPS	SVE	E1DRIM	DRIM	94	Boîte à dons au campus La Harpe	Non	FG	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	UFR STAPS	SVE	E1DRIM	DRIM	95	Caisiers au campus La Harpe	Non	IG	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	UFR STAPS	SVE	E1DRIM	DRIM	96	Équipements sportifs extérieurs et de street workout à la Harpe	Peut-être	IG	11 000,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
SPORT	UFR STAPS	SVE	E1CVEC	STAPS Rennes Project	97	Olympin'Fac	Non	FG	1 286,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MENT SOCIAL D	CIREFE	SVE	E1CIREFE	CIREFE	98	Acquisition de 15 ordinateurs portable de prêt pour les étu du CIREFE		IG	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
CULTURE	CIREFE	SVE	E1CIREFE	CIREFE	99	Des'Edition : Propulser la lecture en français langue étrangère (pour les étudiants internationaux)		FG	478,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	DRIM TSE	SVE	E1CIVIQUE	DRIM	101	Volontaire en service civique pour 8 mois (prestation de subsistance)		MS	918,80 €	0,00 €	918,00 €	918,00 €
CULTURE	EDULAB	SVE	E1EDULAB	EDULAB	103	Achat machine Bambu Lab H2D		IG	2 200,00 €	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	EPICERIE GRATUITE	EPICERIE GRATUITE	E1CVEC	EPICERIE GRATUITE	104	Rallonge poste en salariat + denrées sèches		FG	4 469,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL DES ETUDIANTS	ESS CARGO	ESS CARGO	E1CVEC	ESS CARGO	105	Contrat d'alternance		MS	15 547,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	MAZIER	SVE	E1MAZIER	MAZIER	108	Location box pour la voile		FG	1 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Thème	Déposant	CVEC versée à	Ligne budgétaire	Projet mis en œuvre par	N° de projet	Nom projet	Pérenne	Masse (F / I / MS)	Montants demandés dans fiches actions	PROGRAMMATION INITIALE	PROGRAMMATION RECTIFICATIVE	PROGRAMMATION 2025
CULTURE	ORDRE SIPHONIQUE	ORDRE SIPHONIQUE	E1CVEC	ORDRE SIPHONIQUE	109	Festival Feu Follet : location du lieu + formation des bénévoles		FG	6 621,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CULTURE	ORDRE SIPHONIQUE	ORDRE SIPHONIQUE	E1CVEC	ORDRE SIPHONIQUE	110	Contrat vacataire pour le festival Feu Follet		MS	7 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE	SERVICE CULTUREL	112	Confection et pose de rideaux rouges (réaménagement du hall Tambour)		FG	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CULTURE	SERVICE CULTUREL	SVE	E1CULTURE	SERVICE CULTUREL	113	Vacation étudiante traduction LSF mardi de l'église		MS	445,92 €	0,00 €	445,92 €	445,92 €
SPORT	ASUB 22	ASUB 22	E1CVEC	ASUB 22	114	Achat d'un camion pour l'ASUB 22 à Mazier		IG	20 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	SIUAPS	SIUAPS	E1CVEC	SIUAPS	115	Soutien coaching personnalisé du SIUAPS		FG	8 297,42 €	0,00 €	2 509,00 €	2 509,00 €
Dépenses									2 478 643,74 €	1 156 550,00 €	515 148,66	1 671 698,66 €
						1^{ère} attribution CROUS		854 036,00 €				
						2^{ème} attribution CROUS		659 121,25 €				
						Reliquat CVEC 2023		158 541,41 €				
						Total		1 671 698,66 €				

* Note sur les 55 000 euros attribués pour la soirée campus 2025 - projet n°87 : extrait du tableau issu de la commission exceptionnelle CVEC 2025 du 07 mai 2025 :

Thème	Déposant	CVEC versée à	Ligne budgétaire	Projet mis en œuvre par	N° du projet	Nom projet	Pérenne	Masse (FG / IGI / M)	Montants demandés dans fiches actions	PROGRAMMATION INITIALE	Programmation exceptionnelle du 07 mai 2025	Prévision programmation rectificative	Projets à rediscuter ou régler en programmation rectificative
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	EL/ETUDE	SVE/COM	87	Soirée campus 2025	Oui	FG	55 000,00 €	55 000,00 €	28 520,00 €	0,00 €	0,00
ACCUEIL DES ETUDIANTS	SVE	SVE	SVE	SVE	98	Plateforme Conctal Montréal pour le Buddy System	Non	FG	11 520,00 €	0,00 €	11 520,00 €	0,00 €	0,00
AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT	AVE	DRIM	EL/CVEC	DRIM	99	Conteneur réfrigéré pour les denrées	pe	FG	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00

La soirée campus 2025 a été annulée. Les montants des projets 98 et 99 votés lors de la commission exceptionnelle du 07 mai 2025 vont être pris sur cette enveloppe (= 26520 euros) et le reliquat (28480 euros) sera réinjecté pour la soirée campus 2026.

06/10/2025
Lors de la commission CVEC exceptionnelle du 07 mai 2025 , la soirée campus 2025 ayant été annulée ; une partie des crédits, à hauteur de 44 752,64 euros a été engagée pour la plateforme de mentorat Constel, le conteneur alimentaire, le traiteur de la soirée campus 2026 et l'acompte du lieu de la soirée campus (Nouveau MaM). Le relaiquat sera réimposé dans la soirée campus 2026 à hauteur de 10 247,36 euros.

CVEC 2025 - PROGRAMMATION PAR THÈMES

	Programmation initiale	Programmation rectificative	Programmation définitive
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ETUDIANTS	80 846,90 €	52 069,00 €	132 915,90 €
ACCUEIL & ACCOMPAGNEMENT	301 125,34 €	62 330,00 €	363 455,34 €
AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT CAMPUS	87 198,69 €	26 419,08 €	113 617,77 €
AUTRE VIE ETUDIANTE	17 750,00 €	18 450,00 €	36 200,00 €
CULTURE	174 979,55 €	40 370,42 €	215 349,97 €
FSDIE	242 046,00 €	133 740,00 €	375 786,00 €
RESERVE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SANTÉ	115 509,02 €	112 765,16 €	228 274,18 €
SPORT	137 094,50 €	69 005,00 €	206 099,50 €
TOTAL	1 156 550,00 €	515 148,66 €	1 671 698,66 €

CVEC 2025 - PROGRAMMATION PAR SERVICES

	Programmation initiale	Programmation rectificative	Total
Associations étudiantes Rennes 2	489 132,45 €	208 795,50 €	697 927,95 €
Campus Mazier	69 922,00 €	8 588,00 €	78 510,00 €
DFP (réserve)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DRIM	28 000,00 €	10 867,08 €	38 867,08 €
DSI	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
Mission égalité	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Service Communication	102 494,34 €	0,00 €	102 494,34 €
Service Culturel	67 385,00 €	1 795,92 €	69 180,92 €
Galerie Arts et Essais	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
CIREFE	4 540,00 €	10 500,00 €	15 040,00 €
SCD	15 323,69 €	15 552,00 €	30 875,69 €
SIUAPS	70 927,50 €	69 005,00 €	139 932,50 €
UFR STAPS	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
SSE	99 362,62 €	109 407,16 €	208 769,78 €
Edulab	2 000,00 €	2 200,00 €	4 200,00 €
SVE	165 962,40 €	78 438,00 €	244 400,40 €
Total	1 156 550,00 €	515 148,66 €	1 671 698,66 €

VOTE COMMISSION CVEC DU 18 SEPTEMBRE 2025

Votants	NPPV	Abstentions	Pour	Contre
16	2	0	14	0

VOTE CFVU DU 17 OCTOBRE 2025

Votants	NPPV	Abstentions	Pour	Contre
33	1	0	32	0

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vus les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023.

Délibération n°CFVU_2025.10.17/07

Motion

Motion déposée par Union Pirate le 16 octobre 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont été invités à se prononcer sur la motion déposée par Union Pirate le 16 octobre 2025.

Membres en exercice : 40

Votants : 33

Présent.es : 23

Représenté.es : 10

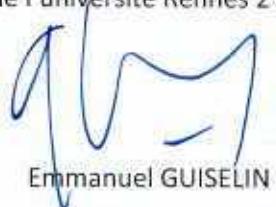
Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 32

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Document en annexe : motion déposée par Union Pirate

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire approuvent la motion déposée par Union Pirate le 16 octobre 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025

Motion de l'Union Pirate

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Rennes 2 exprime son inquiétude face aux récentes annonces concernant la suppression des Aides Personnalisées au Logement (APL) pour les étudiant·es extra-communautaire et la possible fusion de ces aides avec les bourses sur critères sociaux.

Ces évolutions risquent d'avoir un impact significatif sur les conditions de vie d'une partie des étudiant·es, notamment internationaux, qui contribuent pleinement à la richesse académique et culturelle de notre université. Dans un contexte où la précarité étudiante constitue déjà un enjeu majeur, il apparaît essentiel de préserver l'accès de toutes et tous à des conditions de vie dignes et compatibles avec la réussite universitaire. Les étudiant·es extra-communautaire étant un public d'autant plus précaire, il apparaît important de les soutenir.

L'Université Rennes 2 réaffirme son attachement à l'accueil, à l'inclusion et à la diversité de ses étudiant·es, quelle que soit leur origine, et rappelle que ces valeurs sont au cœur de la mission de service public de l'enseignement supérieur.

En conséquence, la CFVU de l'Université Rennes 2 :

- **Exprime sa préoccupation** quant aux conséquences de la suppression des APL pour les étudiant·es étranger·es ;
- **Souhaite que le gouvernement garantisse des dispositifs d'aide équitables** pour l'ensemble des étudiant·es, afin de lutter contre la précarité et de favoriser la réussite de toutes et tous ;
- **Réaffirme l'engagement de Rennes 2 en faveur de l'inscription et de l'accueil des étudiant·es étranger·es**, conformément à ses valeurs d'ouverture et de solidarité .

Délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Rennes 2

Séance du 17 octobre 2025

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vus les statuts de l'université Rennes 2, tels que modifiés le 3 mars 2023.

Délibération n°CFVU_2025.10.17/08

Motion

Motion déposée par Le Poing Levé et la CGT le 16 octobre 2025

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont été invités à se prononcer sur la motion déposée par Le Poing Levé et la CGT le 16 octobre 2025.

Membres en exercice : 40

Votants : 33

Présent.es : 23

Représenté.es : 10

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 21

Pour : 12

Le président du conseil académique de l'université Rennes 2



Emmanuel GUISELIN

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire rejettent la motion déposée par Le Poing Levé et la CGT le 16 octobre 2025.

Publiée au registre des actes administratifs de l'université Rennes 2 le : 26 novembre 2025

Transmise à la rectrice de la région académique, chancelière des universités le : 26 novembre 2025